Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-213502271-20251124-2025_95-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	23
Présents	:	19
Représentés	:	4
Votants	:	23

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 18 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 18 novembre 2025

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. LEDUC, Mme BÉTHUEL, M. RAMIREZ, Mme BEBIN, M. HEUZE adjoints, M. PERRIGAULT, Mme MULTON, Mme PATRU, M. AUFFRAY, M. PESCOSOLIDO, Mme AUBAULT, Mme YOUBOU, M. MARIÉ, Mme CHERRUET, M. HERBRETEAU, Mme LE NABOUR, M. BOISSEL, M. MOUTON-PEROTIN.

Étaient représentés :
Mme GUIVARCH donne pouvoir à M. HEUZE
Mme JOLLAND donne pouvoir à M. MARIÉ
Mme CHEVANCE donne pouvoir à M. LEDUC
M. REHEL donne pouvoir à M. BOISSEL

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2025-95- Autorisation de signature de trois conventions de mise à disposition temporaire d'équipements sportifs durant les travaux du complexe sportif de Pleumeleuc

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;
Vu le projet de rénovation énergétique et d'extension du complexe sportif de Pleumeleuc, nécessitant sa fermeture complète au public et aux associations utilisatrices à compter du 1er janvier 2026 ;
Considérant que ces travaux rendent impossible l'usage des salles et équipements sportifs municipaux par les associations locales durant toute la période du chantier ;
Considérant que la commune de Pleumeleuc a sollicité la solidarité des communes voisines afin d'identifier des solutions temporaires permettant la poursuite des activités sportives associatives ;
Considérant que plusieurs communes se sont portées volontaires pour accompagner cette démarche en mettant à disposition, à titre gracieux, certains de leurs équipements sportifs ;

Monsieur Leduc, adjoint aux sports, loisirs et animation propose d'approuver les trois projets de conventions définissant les modalités de mise à disposition temporaire :

1. Avec la Commune de Romillé, portant mise à disposition de la salle de sport Anita Conti et des vestiaires attenants au bénéfice de l'ASP Volley, sur certains créneaux horaires pour la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, avec possibilité de reconduction ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-213502271-20251124-2025_95-DE

2. Avec la Commune d'Irodouër, portant mise à disposition de la salle de sports Louis De La Forêt et de ses vestiaires au bénéfice de l'AS Pleumeleuc-Bédée Basket, sur certains créneaux horaires du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, renouvelable par avenant ;
3. Avec la Commune d'Irodouër, portant mise à disposition de la même salle Louis De La Forêt, cette fois au bénéfice de l'ASP Volley, pour un créneau complémentaire le mardi, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, renouvelable par avenant ;

Monsieur Leduc présente les modalités des conventions, et notamment :

- Les créneaux mis à disposition,
- Les conditions d'accès et d'utilisation des équipements,
- Les responsabilités respectives des parties,
- La gratuité des mises à disposition (hors éventuelle participation ultérieure aux frais de fonctionnement pour les conventions avec Irodouër),
- Les obligations des associations utilisatrices (propreté, rangement, respect du règlement intérieur, fermeture des locaux, assurance, etc.) ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les trois conventions de mise à disposition temporaire d'équipements sportifs comme présentées ci-dessus :
  - Convention avec la Commune de Romillé pour la mise à disposition de la salle Anita Conti au bénéfice de l'ASP Volley ;
  - Convention avec la Commune d'Irodouër pour la mise à disposition de la salle Louis De La Forêt au bénéfice de l'AS Pleumeleuc-Bédée Basket ;
  - Convention avec la Commune d'Irodouër pour la mise à disposition de la salle Louis De La Forêt au bénéfice de l'ASP Volley.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdites conventions ainsi que tout avenant nécessaire à leur bonne exécution.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE